



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'en vertu de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les règlements suivants entrent en vigueur le 18 mai 2016, date à laquelle les certificats de conformité ont été délivrés par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette :
  - 711-2016, modifiant le règlement de zonage 390-1991, relatif à la création de la zone 3-R-10-2, à même la zone 3-R-10;
  - 713-2016, modifiant le règlement de zonage 390-1991, relatif aux normes particulières applicables à la zone 3-R-10-2.
- ✓ Que les règlements 711-2016 et 713-2016 sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 24<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2016.**

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 24<sup>e</sup> jour de mai 2016, entre 12 h et 16 h et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du 1<sup>er</sup> juin 2016.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2016.*

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière